

Quartier maison d'arrêt de Nantes | Loire-Atlantique



livraison
décembre
2011

Fiche signalétique

Les acteurs du projet

Affectataire

Ministère de la Justice
et des Libertés
Direction de l'administration pénitentiaire (DAP)

Mandataire du ministère de la Justice et des Libertés

Agence publique pour
l'immobilier de la Justice (API)

Assistant technique de l'État

Iosis Conseil

Maître d'ouvrage – partenaire privé

Théia, société de projet dont
les actionnaires sont des filiales
du groupe Bouygues Construction
(Quille, GFC Construction,
DV Construction, Norpac,
GTB Construction, Exprimm, Pertuy
Construction, Bouygues Bâtiment
Île-de-France) associées à Dexia,
SEIEF, Crédit Local et Royal Bank
of Scotland

Responsable de l'exploitation maintenance et des services à la personne

Themis FM regroupant Exprimm,
I dex, Préface et Sogeres

Architectes

Groupe Synthèse Architecture
et Alain Derbesse Architectes

Paysagiste

Atelier Naurthica

Bureaux d'études

Y Ingénierie / Egis Aménagement

Les chiffres clés

Le chantier

- > Budget d'environ **80** millions d'euros TTC
- > Durée du chantier: **24** mois
- > Personnes employées: jusqu'à **320** personnes en période de pointe, tous corps de métier confondus
Ce chantier a par ailleurs permis de réserver **40 000** heures de travail à des publics en insertion
- > Surface totale du site: **12** hectares
- > Surface du centre pénitentiaire: **31 000** m² S.H.O.N

Le calendrier

- > Juin 2006: lancement de la procédure de consultation
- > Février 2008: notification du contrat
- > Septembre 2008-Décembre 2009: interruption des travaux à la suite de la découverte d'engins pyrotechniques
- > Décembre 2009: reprise des travaux après dépollution du site
- > 20 décembre 2011: remise des clés à l'administration pénitentiaire
- > À partir de mai 2012: arrivée des personnes détenues

La maison d'arrêt: 510 places

- > **2** quartiers d'hébergement de maison d'arrêt pour hommes, de **210** places chacun
- > **1** quartier d'hébergement de maison d'arrêt pour femmes de **40** places
- > **1** unité de consultation et soins ambulatoires (UCSA) et un service médico-psychologique régionale (SMPR) de **20** places
- > **1** quartier d'accueil de **30** places
- > **4** unités de vie familiale (UVF)
- > **1 900** m² d'ateliers de production

Le quartier courtes peines: 60 places

Les personnels

3 directeurs, **260** personnels de surveillance, **9** personnels d'insertion et de probation, **19** personnels administratifs et **3** personnels techniques



sommaire

Une nouvelle étape dans le partenariat public-privé

Au-delà de l'exploitation et de la maintenance, l'appel à des spécialistes des services à la personne pour l'établissement de Nantes font la nouveauté de ce PPP.



4

3 questions à l'architecte Bernard Hemery, Groupe Synthèse Architecture

La présence d'un atrium et une attention portée aux espaces accueillant les familles et aux circulations spécifiques se retrouvent dans cet établissement.



10

Visite guidée

Au sein de ce projet, l'accent a été mis sur l'aménagement paysager, l'accompagnement des détenus, la sûreté et l'amélioration des conditions de travail du personnel.



17



^ L'entrée principale du quartier maison d'arrêt de Nantes.

Le nouveau quartier maison d'arrêt de Nantes accueillera à partir de mai 2012 quelque 570 personnes détenues, principalement venues de la maison d'arrêt pour hommes du centre-ville, qui va fermer ses portes, ainsi que de la maison d'arrêt pour femmes, jusqu'à présent hébergée boulevard Einstein, au sein du quartier centre de détention. Avec ce nouvel équipement, les 1 145 personnes détenues du centre pénitentiaire de Nantes seront réparties sur trois sites : ceux des quartiers de semi-liberté et du centre de détention, en centre-ville, et celui de cette nouvelle maison d'arrêt, installée au nord de la commune.

Le nouveau quartier maison d'arrêt constitue l'un des derniers projets réalisés par l'APIJ, dans le cadre du programme de construction de 13 200 places de détention, issu de la loi d'orientation et de programmation de la justice (LOPJ) de 2002.

Une nouvelle étape dans le partenariat public-privé

Confié à l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ), ce programme aura été l'occasion d'introduire un nouveau système de financement et de gestion : au total, dix établissements auront été conçus et construits, en métropole, dans le cadre de partenariats public-privé (PPP). Dans ce modèle innovant, l'État délivre à une entreprise privée une autorisation d'occupation temporaire (AOT) de son domaine, en contrepartie de laquelle, celle-ci assure une mission globale comprenant le financement, la conception, la construction ainsi que l'exploitation de l'établissement. Après réception de l'ouvrage, l'État verse à l'entreprise un loyer pendant une durée de l'ordre de 27 ans.

Tandis que pour les établissements des lots 1 (Roanne, Lyon-Corbas, Nancy-Maxéville) et 2 (Béziers, Le Mans-Les Croisettes, Poitiers-Vivonne et Le Havre), seules l'exploitation et la maintenance faisaient partie du PPP, le contrat conclu pour les établissements du lot 3 est plus large.

PPP complet

La société de projet Théia, titulaire du contrat, fait appel pour son exécution à des entreprises chargées de la conception et de la construction ainsi qu'à des responsables



^ Sas visiteurs de la porte d'entrée principale (PEP).

> Des mâts soutiennent les flins anti-hélicoptère qui couvrent toute la zone de détention.





6

7

En associant les futurs utilisateurs des lieux, c'est toute une dynamique qui s'est mise en place favorisant une meilleure appropriation de l'établissement.



▲ **Détail de la façade de l'établissement.**

< **L'atrium, à l'entrée d'un bâtiment d'hébergement.**

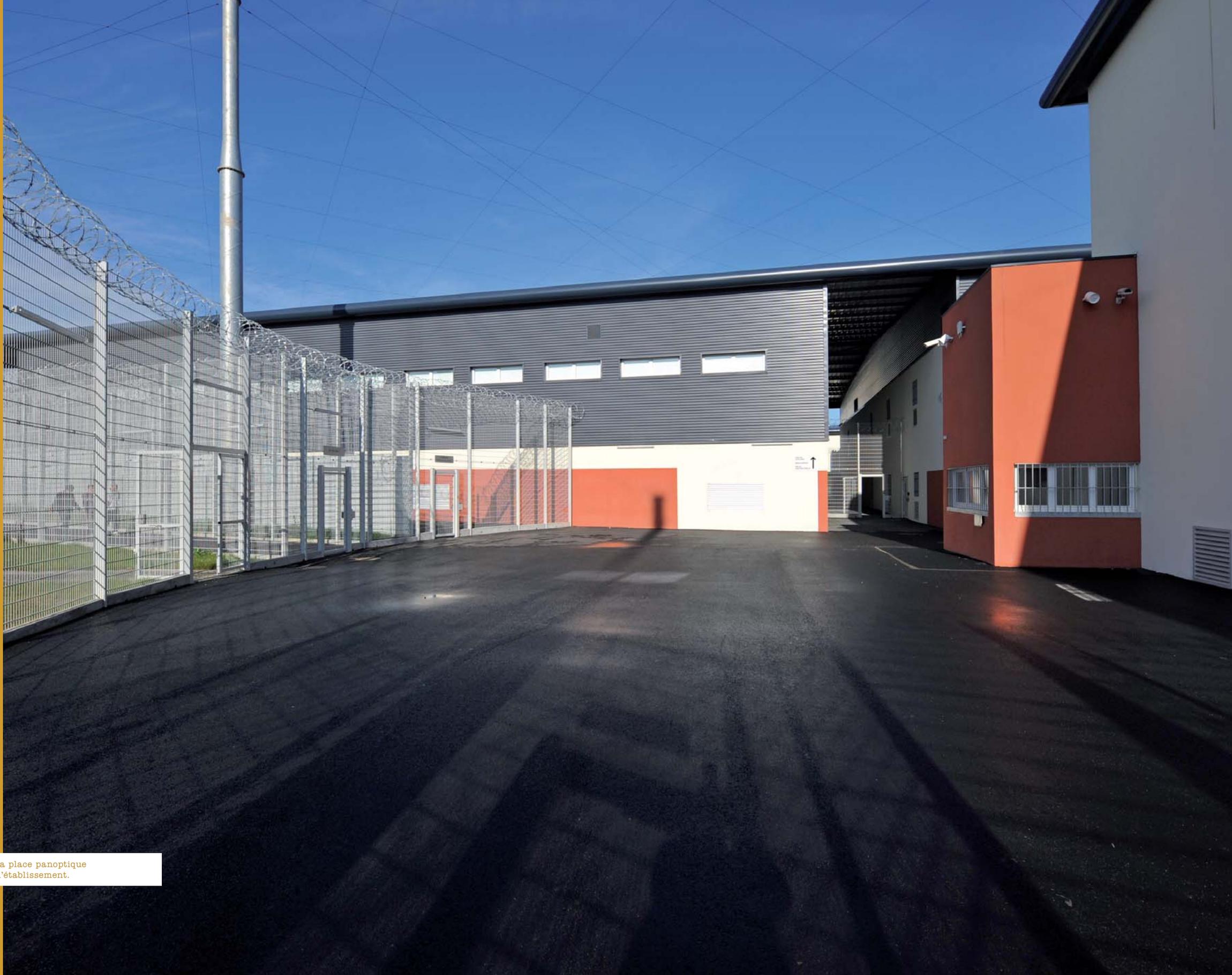
de l'exploitation maintenance, mais aussi – et c'est là la nouveauté – à des spécialistes des services à la personne. Au-delà de l'exploitation et de la maintenance, c'est donc aussi la restauration, l'hôtellerie, la buanderie, la formation professionnelle, le travail volontaire des personnes détenues, les transports sécurisés ou encore la prise de rendez-vous pour les parloirs qui font partie du PPP.

Le volet « service » du PPP est d'autant plus important, à Nantes, que la cuisine et la blanchisserie ont été dimensionnées pour fournir non seulement les trois sites qui composent le centre pénitentiaire de Nantes, mais aussi les établissements d'Angers et de Lorient, soit 3 000 repas par jour.

« Cette organisation permet aux différents sites vers lesquels sont livrés les repas de bénéficier d'infrastructures modernes », explique Aurélien Defigier, directeur de programme à l'APIJ.

Après plusieurs expériences de PPP, le bilan apparaît donc bien positif. Optimisation des coûts, garantie des délais, c'est aussi le passage de relais qui se fait mieux au moment de la prise de possession des lieux par le personnel pénitentiaire. D'autant plus à Nantes où « la proximité et la disponibilité de l'équipe de direction de l'établissement a permis des améliorations en amont de la construction », indique Jean-François Mari, directeur des travaux. « Dès mon arrivée en septembre 2006, nous avons mis en place un comité de suivi du projet », confirme André Page, directeur du centre pénitentiaire. « Ainsi, la direction du centre, les organisations professionnelles, les personnels du service pénitentiaire d'insertion et de probation, les personnels médicaux et de l'éducation nationale ont pu suivre le projet très en amont. Ensuite, nous avons été présents régulièrement aux réunions de chantier. Enfin, depuis septembre 2010, des groupes de travail thématiques ont été constitués. Cette expérience plaide vraiment pour une arrivée très amont des équipes projets. »

En associant ainsi les futurs utilisateurs des lieux, c'est toute une dynamique qui s'est mise en place favorisant une meilleure appropriation de l'établissement: « La participation et l'information des personnels a permis à chacun de se préparer à des changements de repères professionnels importants, poursuit André Page. C'est essentiel pour démarrer au mieux l'ouverture. »



▲ La place panoptique de l'établissement.

3 questions à l'architecte Bernard Hemery, Groupe Synthèse Architecture

Quels objectifs ont guidé votre projet de construction de cet établissement pénitentiaire ?

Nous avons voulu éviter l'effet « grande prison » en cherchant à composer la prison avec des secteurs à taille humaine. Nous avons voulu démontrer que même en construisant une prison de 798 places, on peut réussir à faire vivre les gens dans de petites unités.

Les grandes machines, ça n'existe plus. À Lille-Annœullin, Sud francilien et Nantes, nous avons donc travaillé la sectorisation pour que chaque unité, avec ses personnes détenues, puisse vivre par elle-même, de façon autonome. Dans chaque bâtiment d'hébergement, il y a par conséquent des salles de musculation, de cours, une bibliothèque, un salon de coiffure, une infirmerie... C'est la qualité du suivi des personnes détenues et par conséquent leur future réinsertion qui sont ici en jeu.

Toute la difficulté a été de créer ces petites unités, tout en réussissant, en même temps, à établir une continuité avec les espaces communs.

Ces trois établissements devront gérer des régimes de détention différents. Cela a-t-il représenté une contrainte supplémentaire ?

Nous avons en effet dû construire des établissements qui fonctionneront de façon différente, avec des niveaux de sécurité variés. C'est à la fois plus compliqué, car ce sont des formes géométriques distinctes sur les trois sites, avec des problématiques propres de circulation des personnes détenues, mais cela nous a aussi donné plus de liberté. Ça nous a permis de dilater l'espace en maintenant la longueur de murs d'enceinte et de créer de petits coins qui forment autant de petites prisons. Cependant, c'est un même concept que l'on retrouve, avec toujours la présence des atriums à l'entrée des bâtiments d'hébergement, avec aussi la même attention portée aux espaces qui accueillent les familles et aux circulations spécifiques qui marquent la vie en détention. Comme toujours, il faut prévoir les différents circuits pour respecter le principe de non co-visibilité entre les hommes et les femmes, quand la prison est mixte, et entre les différents régimes de détention.



▲ Le mur d'enceinte.



▲ L'établissement pénitentiaire a été conçu sous forme de petites unités qui lui donne une dimension humaine. Chaque cour de promenade est agrémentée d'une jardinière.



^ Végétalisation et jeux de couleurs sur les façades.
^ Le potager destiné à la culture dans le quartier des femmes.



^ Une des jardinières-bancs implantées dans les cours de promenade.

Une attention particulière a été portée à la couleur et au verdissement des espaces. Par quoi cela se traduit-il ?

Nous avons imaginé des systèmes de type « totem », avec des bandes rouges, jaunes, bleues, vertes, qui créent un paysage coloré pour l'espace extérieur. Nous avons voulu que la couleur contribue à la qualification des espaces pénitentiaires : nous avons raisonné en fonction de ce qui se passe autour de tel et tel espace, pour qu'il y ait une cohérence des espaces de vie. Il ne s'agissait pas simplement de peindre les façades. Quant au verdissement, qui nous a été demandé par le ministère de la Justice et des Libertés, nous avons réfléchi avec le paysagiste Jean-Michel Lazard à la façon d'utiliser au mieux les espaces neutres pour planter des arbres ou créer des potagers. En plus de la prairie fleurie de la cour d'honneur, nous avons ramené la végétalisation dans les cours de promenade, avec l'installation de grandes jardinières-bancs. On crée ainsi un décor végétal autour de la cour, dans tous les quartiers d'hébergement et dans les cours des unités de vie familiale. Enfin, nous avons travaillé les zones qui sont vues depuis les fenêtres des personnes détenues : les essences d'arbres sont choisies avec attention, en fonction de leur évolution dans le temps, car pour des gens qui comptent les jours, c'est important d'avoir un paysage qui change avec les saisons.



▲ Une particularité de cet établissement : le quartier courtes peines situé à l'extérieur de l'enceinte.



^ Extérieur du bâtiment destiné à l'accueil des familles.
 ^ L'accès au parloir réservé aux familles.

Le cahier des charges de la maison d'arrêt s'est montré attentif au traitement des ambiances, intérieures et extérieures.

Visite guidée

Grâce à un important travail paysager, le nouveau quartier maison d'arrêt de Nantes, construit sur le terrain du Bêle, a trouvé sa place dans cette zone industrielle située au nord de la ville. Les toitures bleu marine, l'utilisation de pierres de schiste sur les façades des bâtiments hors les murs et le rouge vif qui orne la porte d'entrée principale confèrent à la construction une identité propre.

En s'en approchant, puis en y pénétrant, les visiteurs découvriront des dispositifs de sûreté de haut niveau, mais aussi toute l'attention portée à l'humanisation des lieux.

L'accueil des familles

Parallèlement au renforcement des technologies pour doter l'administration pénitentiaire d'un outil performant en termes de sûreté, le cahier des charges de la maison d'arrêt s'est aussi montré attentif au traitement des ambiances, intérieures et extérieures.

Des jeux de couleurs et de lumière ont ainsi eu pour objectif d'atténuer la violence du premier contact avec l'univers carcéral. « On a particulièrement soigné les couleurs et les éclairages de la première salle, où entrent les familles », explique ainsi Jean-François Mari. Viennent ensuite la prairie fleurie de la cour d'honneur ou encore les totems colorés qui décorent les façades des quartiers d'hébergement et qui marquent ainsi la signature architecturale du lot 3 ; ils ont vocation à créer une ambiance moins morose pour les familles, les personnes détenues et les personnels.

La sûreté des lieux

Visibles dès l'arrivée, le large glacis, le mur de béton de 6 mètres de haut, les deux miradors et les filins anti-hélicoptères qui couvrent toute la zone de détention constituent autant de signes extérieurs de sûreté. Ils dissimulent d'autres dispositifs moins voyants, mais très performants : une zone neutre avec détection par infrarouge et hyperfréquence, de hauts grillages surmontés de concertinas, mais aussi 260 caméras qui sont suivies 24h sur 24 par les agents du poste central d'information (PCI) qui ont en charge la surveillance des écrans. « On a travaillé avec un ergonome pour améliorer les conditions de travail du personnel » explique Jean-François Mari, directeur des travaux.

Le quartier courtes peines

À l'extérieur du mur d'enceinte, à proximité du mess, le quartier d'hébergement des courtes peines (QCP) constitue une des innovations de la LOPJ de 2002 : destiné à accueillir des personnes détenues en fin de peines ou condamnées à de courtes peines et de faible dangerosité, il dispose d'un système de sécurité allégé. Les cellules, de 8,5 à 9,5 m², n'ont ni barreau ni caillebotis aux fenêtres. «La vie au sein d'un QCP s'organise autour de programmes d'insertion et de prévention de la récidive, explique André Page, directeur du centre pénitentiaire. Les personnes qui y sont détenues ont souvent été d'abord écrouées à la maison d'arrêt, elles viennent là pour leur dernière année de détention. L'affectation sur ce quartier s'inscrit dans une dynamique de parcours d'exécution des peines.»

La maison d'arrêt

Une fois franchis la porte d'entrée principale et le PCI, la place panoptique, qui se trouve au cœur de la zone de détention, dessert les deux bâtiments d'hébergement pour hommes et le quartier des femmes. Dans tous, l'agencement des couloirs, des espaces socio-culturels et des cellules, est le même. D'une superficie de 10,5 m², les cellules, majoritairement individuelles, comportent toutes un cabinet de toilette avec douche, lavabo et WC, séparé de la partie chambre par un mur arrondi de couleur. Aux fenêtres, des barreaux et des caillebotis rappellent que le régime de détention n'est pas celui des courtes peines ; mais la qualité des installations atteste, selon André Page, d'un réel progrès : «On passe d'un hébergement collectif, jusqu'à 6 personnes dans la même cellule, en centre-ville, à un hébergement individuel, voire double. On va aussi gagner en surface d'ateliers, de formation professionnelle, de gymnase, de terrain de sport, soit de meilleures conditions matérielles de développement des politiques pénitentiaires au sein de l'établissement.»

Réinsertion

Accompagner les personnes détenues sur le chemin de la réinsertion est un des objectifs majeurs du programme immobilier de la justice. La présence de salles de classe et de musculation, de bibliothèque et de salle informatique dans chaque quartier d'hébergement, en témoigne. De même que l'attention portée au verdissement, avec des pelouses sous les fenêtres des cellules, des jardinières dans les

Le quartier d'hébergement des courtes peines (QCP) constitue une des innovations de la LOPJ de 2002



^ Intérieur du quartier courtes peines.



^ Une des 4 unités de vie familiale.



^ Le poste central d'information.

cours de promenade et un triangle de terre destiné à créer un potager du côté des femmes qu'elles pourront cultiver. Enfin, la création de quatre unités de vie familiale (UVF), appartements –F2 ou F3– qui peuvent être mis à la disposition des personnes détenues et de leur famille pour une durée de 6 à 72 heures dotés d'une ou deux chambres, offre un outil supplémentaire aux responsables de l'établissement pour permettre aux personnes détenues de maintenir des liens familiaux: «C'est fondamental, explique André Page, car cela fait évoluer la position du détenu au sein de sa famille; il passe du statut de visité à celui de mari et/ou père de famille.»



▲ Rond-point desservant l'entrée de l'établissement.



^ Vue extérieure du mess.
 ^ Le bâtiment dédié à l'administration.



^ Le hall de l'unité socio-éducative.
 ^ La cuisine centrale de l'établissement où seront préparés 3000 repas par jour.



^ Une cellule simple.
 ^ Une cellule pour personne
 à mobilité réduite.

^ Une salle de classe.
 ^ Un atelier de travail
 pour les détenus volontaires.



^ Le gymnase.



^ Une des salles de musculation.
^ Le terrain de sport.





▲ Le quartier maison d'arrêt et ses abords.

Cette plaquette a été éditée à l'initiative de l'APIJ.

Remerciements à

Morgan Tanguy, Chef de la mission ouverture des nouveaux établissements pénitentiaires à la Direction de l'administration pénitentiaire

Anne Vuong, Chargée d'opération au bureau des affaires immobilières à la Direction de l'administration pénitentiaire

Stéphanie Tenailon, Adjointe au chef du SCERI à la Direction de l'administration pénitentiaire

André Page, Chef d'établissement du centre pénitentiaire de Nantes

Jean-François Mari, Directeur des travaux du quartier maison d'arrêt de Nantes, Norpac

Bernard Hemery, Directeur Groupe Synthèse Architecture

Alain Derbesse, Architecte, Directeur A Derbesse

Alain Mages, Architecte, Groupe Synthèse Architecture

Jean-Michel Lazard, Paysagiste

Ont participé au sein de l'APIJ

Jean-Pierre Weiss, Directeur général

Alexandre Bernusset

Aurélien Defigier

Gaëlle Gainnet

Coordination: Marion Moraes et Nathalie Dijoux –
Mission communication

Maquette et mise en page Anatome

Rédaction Isabelle Friedmann

Crédits photographiques Willy Berré

Impression Chartrez



L'Agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ) est un établissement public administratif créé le 31 août 2001, sous la tutelle du ministère de la Justice et des Libertés. Principal service constructeur du ministère, elle a pour mission de construire, de rénover et de réhabiliter les palais de justice et les établissements pénitentiaires, en France métropolitaine et dans les départements et territoires d'Outre-mer. Elle participe par ses études et expertises à la définition de nouveaux programmes judiciaires et pénitentiaires. L'Agence pilote plus d'une centaine d'opérations. Ses équipes opérationnelles pluridisciplinaires, composées d'ingénieurs et d'architectes, appuyées par des services administratifs, juridiques, financiers, lui permettent d'assurer des interventions étendues, depuis les recherches, études et acquisitions foncières, jusqu'à la programmation, aux études et travaux, sous toutes les formes de la commande publique.

Avec la mise en service du nouveau quartier maison d'arrêt de Nantes, qui accueillera 510 personnes détenues en maison d'arrêt et 60 en quartier courtes peines à partir de mai 2012, le programme de construction de 13 200 nouvelles places de détention, issu de la loi d'orientation et de programmation pour la justice de 2002 (LOPJ), touche à sa fin. L'APIJ aura ainsi livré 21 nouveaux établissements sur les 24 que compte le programme de 13 200 places. Comme les constructions des lots 1 et 2, celles du lot 3, auquel appartient l'établissement de Nantes, ont été réalisées dans le cadre d'un partenariat public-privé, qui a permis de confier à un groupement d'entreprises la conception, la construction et l'exploitation de l'établissement. À toutes ces étapes, l'administration pénitentiaire a veillé au respect des priorités définies par la LOPJ, qu'il s'agisse de la modernisation des dispositifs de sécurité, de l'amélioration des conditions de travail des personnels pénitentiaires, de la prise en charge des personnes détenues et de l'accueil de leurs familles.

